

IXART Jérôme
Ostéopathe D.O.
30 Rue Louis Paulhan
34500 Béziers
N° SIRET : 49016685700014
N° ADELI: 340000322

A Béziers le 23 OCTOBRE 2020

Je, soussigné IXART Jérôme, certifie par la présente avoir reçu ce jour

en consultation M^R THOMAS THIBAUT et avoir perçu un montant total

de 50 € pour l'exercice de mes compétences.

Pour valoir ce que de droit

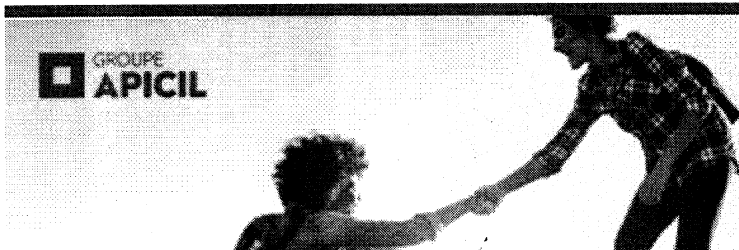
IXART Jérôme


IXART JEROME
OSTEOPATHE D.O.
N° SIRET : 490 166 857 00014
N° ADELI : 340000322

Numéro de sociétaire de mutuelle du Patient :

Thibault THOMAS 34 9

De: Groupe APICIL [noreply@apicil.com]
Envoyé: mercredi 2 décembre 2020 10:12
À: thibault.thomas34@neuf.fr
Objet: Confirmation de votre demande de remboursement



Votre remboursement

Bonjour Thibault THOMAS,

Votre demande de remboursement a bien été traitée.

Le montant du remboursement sera de :
0.00 €.

Remarques :

Acte non garanti

Merci de votre confiance.

Votre service Relation Client

Ceci est un message automatique, merci de ne pas y répondre.
Cette adresse ne peut pas être utilisée pour nous contacter.



Certifié ISO 9001:2015 et « ISO 18295:2017 (relation clients) ISO-IEC 20000-1:2011 et 27001:2013 (système d'information) par SQS
Adresse postale : 38 rue François Peissel 69300 Caluire et Cuire
www.apicil.com

Les informations contenues dans ce courrier électronique et toutes les pièces qui y sont jointes (ci-après dénommé le "message") sont strictement confidentielles et peuvent être couvertes par le secret professionnel. Ce message est établi à l'intention exclusive de ses destinataires. Si vous l'avez reçu par erreur, merci de contacter son émetteur et de le supprimer de votre système ainsi que toute copie. Toute utilisation de ce message non conforme à sa destination, toute publication ou autre diffusion, totale ou partielle, est interdite, sauf autorisation expresse. La sécurité des envois de messages électroniques ne peut être garantie. APICIL décline toute responsabilité du fait d'une éventuelle altération, modification ou falsification du message, de virus ou d'un retard dans la transmission. Ce message n'a aucune valeur contractuelle. Seuls les écrits papier comportant la signature manuscrite d'une personne habilitée peuvent engager le Groupe ou l'un de ses membres.